

# ÉCOLES

## GUIDE PRATIQUE

2019-2020



# ÉDITO

Premier budget avec une enveloppe de 95,5 M€ en 2019, la politique éducative de la Ville vise à apporter à chaque écolier montpelliérain les meilleures conditions d'apprentissage des savoirs fondamentaux, et à lui proposer un accès privilégié aux activités éducatives et culturelles.

Pour cette rentrée, deux nouvelles écoles ouvrent leur portes, Jeanne Moreau dans le quartier Croix d'Argent (10 classes dont 3 dès septembre) et Benoîte Groult dans le quartier Hôpitaux-Facultés (15 classes). La Ville livre aussi la nouvelle école maternelle Marie Pape Carpentier à Celleneuve, rénovée et agrandie.

Les dédoublements des classes de CP et CE1 en REP/REP+ se sont poursuivis avec des aménagements dans les écoles Kurosawa (Mosson) et Diderot (Près d'Arènes) afin de créer des espaces de travail en groupes de 12 élèves.

Durant les vacances d'été, des travaux d'aménagements, de maintenance et de rénovation ont été effectués dans de nombreuses écoles. Les restaurants scolaires des écoles Simon Bolivar (Mosson), Eugène Pottier, Condorcet (Centre) et Joseph Delteil (Cévennes) ont aussi fait l'objet d'importants travaux d'amélioration et d'extension.

Ces investissements dans le patrimoine bâti s'accompagnent d'actions en faveur de l'éducation au bien-manger, à la culture et à l'éco-citoyenneté. Dans le cadre de la déclaration d'urgence climatique, la Ville va développer de nouveaux ateliers pédagogiques et de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

À la cantine, l'autonomie est favorisée par la création de self-services et la restauration scolaire évolue dans le cadre d'une politique alimentaire écoresponsable : lutte contre le gaspillage, barquettes bio-compostables, produits bio et locaux, menus éco-citoyens qui deviennent hebdomadaires, etc.

Ainsi, du temps scolaire aux accueils périscolaires en passant par la pause déjeuner, la Ville agit pour rendre la journée d'école agréable et instructive afin de former les citoyens de demain.

Vous trouverez dans ce guide toutes les informations pratiques pour faciliter votre rentrée, qui est toujours un moment particulier, pour les enfants, les parents, mais aussi la communauté éducative.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Le Maire de la Ville de Montpellier,  
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

L'adjointe au Maire,  
déléguée à la Réussite éducative

# SOMMAIRE

<b>COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE D'ÉCOLE ?</b>	4
› L'accueil du matin et du soir	
› Les études surveillées et les accueils après la classe	
› Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT)	
<b>LA RESTAURATION SCOLAIRE</b>	7
› Équilibre, santé, goût et circuits de proximité !	
› Les spécificités alimentaires	
<b>COMMENT RÉSERVER LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET LA RESTAURATION SCOLAIRE ?</b>	9
› Comment réserver ?	
<b>MA CARTE</b>	10
<b>LES PÉRIODES DE RÉSERVATION</b>	11
› Si vous n'avez pas réservé	
› Si votre enfant est absent	
› Comment sont calculés les tarifs de la cantine et des accueils ?	
› Comment régler la restauration scolaire et les temps périscolaires ?	
<b>CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES</b>	13

# COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE D'ÉCOLE ?

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45 ↓ 8h30	<b>Accueil du matin</b> <i>Payant sans réservation</i>	<b>Accueil du matin</b> <i>Payant sans réservation</i>	<b>ALSH</b> 8h/18h	<b>Accueil du matin</b> <i>Payant sans réservation</i>	<b>Accueil du matin</b> <i>Payant sans réservation</i>
8h30 ↓ 12h	<b>Temps scolaire</b>	<b>Temps scolaire</b>		<b>Temps scolaire</b>	<b>Temps scolaire</b>
12h ↓ 14h	<b>Restauration scolaire</b> <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>	<b>Restauration scolaire</b> <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>		<b>Restauration scolaire</b> <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>	<b>Restauration scolaire</b> <i>Payante réservation préalable sous peine de majoration</i>
14h ↓ 16h30	<b>Temps scolaire</b>	<b>Temps scolaire</b>		<b>Temps scolaire</b>	<b>Temps scolaire</b>
16h30 ↓ 17h30	<b>Études surveillées en élémentaire</b> <b>Accueil après la classe en maternelle</b> <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>	<b>Études surveillées en élémentaire</b> <b>Accueil après la classe en maternelle</b> <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>		<b>Études surveillées en élémentaire</b> <b>Accueil après la classe en maternelle</b> <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>	<b>Études surveillées en élémentaire</b> <b>Accueil après la classe en maternelle</b> <i>Gratuit mais sur réservation préalable</i>
17h30 ↓ 18h30	<b>Accueil du soir</b> <i>Payant sans réservation</i>	<b>Accueil du soir</b> <i>Payant sans réservation</i>		<b>Accueil du soir</b> <i>Payant sans réservation</i>	<b>Accueil du soir</b> <i>Payant sans réservation</i>

## ATTENTION !

Certaines écoles ont des horaires dérogatoires (8h45-12h/14h-16h45).  
Renseignez-vous auprès de votre école.

## L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Vous devez enregistrer la présence de votre enfant en passant Ma Carte (voir page 10) dans la borne le matin en arrivant.

L'accueil, assuré par le personnel municipal, est facturé en fonction des ressources de la famille (entre 0,40€ et 0,80€).



## LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

L'accueil après la classe en maternelle et les études surveillées sont encadrés par les animateurs diplômés de la Ville, les enseignants et les associations. Ils sont gratuits et ont lieu de 16h30 à 17h30 sur réservation.



### Pour les enfants qui ne sont pas encore inscrits et pour les nouveaux arrivants

Afin de pré-inscrire votre (vos) enfant(s), vous devez d'abord compléter le dossier Prest'O téléchargeable sur [montpellier.fr](http://montpellier.fr) ou à retirer à l'Hôtel de Ville ou dans les mairies de proximité.

Une fois le dossier complété, présentez-vous exclusivement à l'Hôtel de Ville\* ou dans une mairie de proximité (voir adresses page 14) avec les pièces justificatives.

Un récépissé vous sera délivré permettant la finalisation de l'inscription que vous devez faire auprès de la direction de l'école.

\*lundi, mardi, mercredi, vendredi 8h30-17h30 / jeudi 10h-19h

# PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 6 OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR 2018-2021

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) est une démarche volontaire qui définit un projet éducatif sur l'ensemble de la Ville. Il fixe les grandes orientations, les objectifs prioritaires et l'organisation des temps de l'enfant. Il est partagé avec 3 institutions (la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, la CAF et la Préfecture de l'Hérault) et fait l'objet d'une convention qui court sur 3 ans. Six objectifs ont été fixés.

- 1.** Améliorer l'accueil des enfants les plus fragiles (le jeune enfant accueilli à l'école maternelle, les enfants en situation de handicap, les enfants présentant des signes de fragilité dans les domaines scolaires, éducatifs, sociaux et/ou sanitaires)
- 2.** Favoriser la cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils péri et extrascolaires.
- 3.** Renforcer les échanges entre enfants issus de quartiers différents dans les lieux éducatifs. Il s'agit de multiplier les possibilités de rencontre entre des enfants issus de milieux sociaux différents.
- 4.** Rechercher une plus grande complémentarité entre les dispositifs d'aide au travail de l'élève (études surveillées, actions inscrites dans le contrat de Ville, Contrats Locaux d'Accompagnement à la scolarité, accompagnement éducatif...).
- 5.** Lutter contre la fracture numérique.
- 6.** Co-construire un parcours citoyen de l'enfant qui vise à l'amener à devenir un citoyen responsable et libre.

# LA RESTAURATION SCOLAIRE

## ÉQUILIBRE, SANTÉ, GOÛT ET CIRCUITS DE PROXIMITÉ !

La Direction de la Politique Alimentaire agit et innove au quotidien pour fournir une alimentation saine, de qualité, éthique et durable aux enfants fréquentant les restaurants scolaires de la Ville. Dans la Cuisine centrale, titulaire d'un agrément sanitaire européen, sont fabriqués en moyenne **14 à 15 000 repas** par jour qui sont ensuite distribués dans les **88 restaurants scolaires** des écoles publiques de la Ville.



Depuis 2015, la Ville a engagé un vaste plan d'optimisation de sa restauration scolaire, le projet **Ma Cantine a tout bon** autour de **4 axes de travail fondamentaux** :

1

Une politique d'achat de proximité

2

Une gestion de production maîtrisée

3

Une amélioration de l'environnement et du temps du repas

4

Une sensibilisation à l'alimentation et au développement durable

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le plastique, c'est fini ! Depuis février 2019, des barquettes biocompostables, 100% valorisables sont utilisées dans les restaurants scolaires. Du pain bio et local tous les jours depuis 2015, 15% de produits bio et 35% de produits durables sont proposés aux enfants.



Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, pensez à réserver les repas de votre (vos) enfant(s). En effet, le coût du repas non réservé est majoré de **1,50€**.

# LES SPÉCIFICITÉS ALIMENTAIRES

## RÉGIMES MÉDICAUX

**En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire,** vous pouvez vous adresser au directeur de l'école afin de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

Il déterminera si l'enfant pourra manger le repas proposé par la Ville ou devra venir avec son propre repas fourni par sa famille\*.

Les parents devront ensuite présenter le récépissé de mise

en place du PAI au guichet Prest'O de l'Hôtel de Ville afin de paramétrer Ma Carte.

\*facturé 1,50€ (correspondant au service)

## REPAS SPÉCIAUX

Le paramétrage de la Carte pour les repas spéciaux se fait uniquement au guichet du service Prest'O de l'Hôtel de Ville à la délivrance de Ma Carte ou lors des périodes de réservation.

## PRATIQUE

Les menus sont communiqués préalablement pour toute la période de réservation sur [www.montpellier.fr](http://www.montpellier.fr). Ils sont aussi affichés dans l'école et diffusés dans les cartables.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

A la rentrée 2019, il sera proposé un menu végétarien ou alternatif (avec protéines végétales uniquement) chaque semaine dans toutes les écoles. Ces menus équilibrés permettent d'éduquer les enfants à une alimentation diversifiée et éco-responsable.





# COMMENT RÉSERVER LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

La réservation est obligatoire pour les repas et les accueils après la classe et s'effectue suivant un calendrier fixé pour l'année scolaire (voir calendrier p 11). Vous pouvez choisir de réserver pour toute l'année, ou par cycle de vacances à vacances.

## JE RÉSERVE



Par internet sur **[presto.montpellier.fr](http://presto.montpellier.fr)** avec les nouveaux codes d'accès reçus par courrier postal.



Sur rendez-vous avec le Responsable Accueil Périscolaire (RALAE) de votre école.



Au guichet Prest'O de l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le jeudi de 10h à 19h.



Dans l'une des 4 mairies de proximité, de 8h30 à 17h30 (8h à 17h à la mairie de proximité Mosson).

## JE CONFIRME MA PRÉSENCE AVEC MA CARTE

Le passage de Ma Carte à la borne située dans l'école de votre (vos) enfant(s) est obligatoire chaque matin pour qu'il (s) puisse(ent) accéder à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires. Ma Carte permet donc de badger la présence sur la borne de l'école pour plus de sécurité ; elle contribue également à lutter contre le gaspillage alimentaire.



# MA CARTE



Délivrée uniquement au guichet du service Prest'O de l'Hôtel de Ville, Ma Carte est individuelle et gratuite. Elle accompagne votre enfant toute sa scolarité dans une école publique de la Ville. En cas de détérioration ou de perte, elle sera remplacée et facturée 10 €.

## **Pièces à fournir**

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une pièce d'identité avec photo du responsable légal de l'enfant
- Le livret de famille
- La dernière attestation CAF
- L'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017



## **PRESTO+, LE NOUVEAU SYSTÈME DE RÉSERVATION**

Une nouvelle solution informatique est mise en place en septembre 2019 pour fluidifier le passage des enfants devant les bornes, améliorer l'ergonomie et les fonctionnalités du service en ligne, et offrir davantage de sécurité des données. Il permet aussi de facturer les repas et temps d'accueil périscolaire a posteriori et non en pré-paiement comme auparavant.

En quelques clics, vous pouvez :

- consulter et modifier vos données personnelles,
- télécharger vos relevés de situation,
- consulter vos consommations et l'historique des facturations,
- payer en toute sécurité.



# LES PÉRIODES DE RÉSERVATION

Ouvertes durant les deux semaines précédant les vacances, les réservations s'effectuent pour l'année ou pour un cycle de vacances à vacances.

Période scolaire	Sur internet <i>presto.montpellier.fr</i>	À l'école, au guichet Prest'O, en mairie de proximité
<b>Rentrée scolaire</b> Du lundi 2 septembre au vendredi 18 octobre 2019	Du lundi 12 août au dimanche 8 septembre 2019	Du lundi 12 août au vendredi 6 septembre 2019
<b>Toussaint – Noël</b> Du lundi 4 novembre au vendredi 20 décembre 2019	Du lundi 7 octobre au dimanche 20 octobre 2019	Du lundi 7 octobre au vendredi 18 octobre 2019
<b>Noël - Février</b> Du lundi 6 janvier au vendredi 7 février 2020	Du lundi 9 décembre au dimanche 22 décembre 2019	Du lundi 9 décembre au vendredi 20 décembre 2019
<b>Février - Pâques</b> Du lundi 24 février au vendredi 3 avril 2020	Du lundi 27 janvier au dimanche 9 février 2020	Du lundi 27 janvier au vendredi 7 février 2020
<b>Pâques - Été 1<sup>re</sup> période</b> Du lundi 20 avril au mardi 19 mai 2020	Du lundi 23 mars au dimanche 5 avril 2020	Du lundi 23 mars au vendredi 3 avril 2020
<b>Pâques - Été 2<sup>e</sup> période</b> Du lundi 25 mai au vendredi 3 juillet 2020	Du lundi 11 mai au dimanche 24 mai 2020	Du lundi 11 mai au mardi 19 mai 2020



Tout repas réservé est facturé,  
**sauf en cas de grèves ou de sorties scolaires.**

## SI VOUS N'AVEZ PAS RÉSERVÉ

Votre enfant pourra déjeuner au restaurant scolaire, mais il ne pourra pas bénéficier d'un régime spécifique et le prix du repas sera majoré de 1,50 €.

### La majoration ne s'applique pas dans les cas suivants :

- › Il a été inscrit en cours d'année (pour la période concernée)
- › Il est inscrit en cours de période par le directeur d'école en Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) pendant le temps méridien
- › Les modalités de soins ou de transports spécifiques pour des enfants en situation de handicap, sont modifiées (sur justificatif)
- › En cas d'hospitalisation d'un des responsables légaux de l'enfant ou d'un membre de la fratrie pendant la période de réservation (sur justificatif « certificat d'hospitalisation »)
- › En cas de changement de situation familiale (séparation, divorce, changement mode de garde) ou de situation professionnelle (sur justificatif Pôle emploi ou certificat de l'employeur)
- › Si la réservation n'a pas été prise en compte du fait d'un problème informatique dûment constaté par la Direction des systèmes d'information de la Ville de Montpellier.

## SI VOTRE ENFANT EST ABSENT

Pour maladie, rendez-vous médical ou décès d'un membre de la famille, les repas réservés ne seront pas facturés, sur justificatif dans les 72h.

Par courriel à :

› [presto@ville-montpellier.fr](mailto:presto@ville-montpellier.fr)

Par courrier adressé à :

› **Hôtel de Ville - Service Prest'O**  
**1, place Georges Frêche**  
**34267 Montpellier cedex 2**

## COMMENT SONT CALCULÉS LES TARIFS DE LA CANTINE ET DES ACCUEILS ?

Les tarifs sont personnalisés selon le revenu et le nombre d'enfants de la famille. Ils sont calculés une fois par an, pour toute l'année scolaire, et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

## COMMENT RÉGLER LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ?

Les accueils et les repas sont acquittés par facturation mensuelle. Les paiements sont dus dès réception des factures mensuelles adressées aux familles par courriel ou par courrier et peuvent être consultées sur [presto.montpellier.fr](mailto:presto.montpellier.fr)

# CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

(source : Ministère de l'Éducation Nationale)

	2019				2020						
	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.
LUN										1	
MAR		1								2	
MER		2			1			1		3	1
JEU		3			2			2		4	2
VEN		4	1		3			3	1	5	3
SAM		5	2		4	1		4	2	6	4
DIM	1	6	3	1	5	2	1	5	3	7	5
LUN	2	7	4	2	6	3	2	6	4	8	6
MAR	3	8	5	3	7	4	3	7	5	9	7
MER	4	9	6	4	8	5	4	8	6	10	8
JEU	5	10	7	5	9	6	5	9	7	11	9
VEN	6	11	8	6	10	7	6	10	8	12	10
SAM	7	12	9	7	11	8	7	11	9	13	11
DIM	8	13	10	8	12	9	8	12	10	14	12
LUN	9	14	11	9	13	10	9	13	11	15	13
MAR	10	15	12	10	14	11	10	14	12	16	14
MER	11	16	13	11	15	12	11	15	13	17	15
JEU	12	17	14	12	16	13	12	16	14	18	16
VEN	13	18	15	13	17	14	13	17	15	19	17
SAM	14	19	16	14	18	15	14	18	16	20	18
DIM	15	20	17	15	19	16	15	19	17	21	19
LUN	16	21	18	16	20	17	16	20	18	22	20
MAR	17	22	19	17	21	18	17	21	19	23	21
MER	18	23	20	18	22	19	18	22	20	24	22
JEU	19	24	21	19	23	20	19	23	21	25	23
VEN	20	25	22	20	24	21	20	24	22	26	24
SAM	21	26	23	21	25	22	21	25	23	27	25
DIM	22	27	24	22	26	23	22	26	24	28	26
LUN	23	28	25	23	27	24	23	27	25	29	27
MAR	24	29	26	24	28	25	24	28	26	30	28
MER	25	30	27	25	29	26	25	29	27		29
JEU	26	31	28	26	30	27	26	30	28		30
VEN	27		29	27	31	28	27		29		31
SAM	28		30	28		29	28		30		
DIM	29			29			29		31		
LUN	30			30			30				
MAR				31			31				

## Rentrée

Lundi 2 septembre 2019

## Toussaint

Fin des cours : samedi 19 octobre 2019

Reprise des cours : lundi 4 novembre 2019

## Noël

Fin des cours : samedi 21 décembre 2019

Reprise des cours : lundi 6 janvier 2020

## Hiver

Fin des cours : samedi 8 février 2020

Reprise des cours : lundi 24 février 2020

## Printemps

Fin des cours : samedi 4 avril 2020

Reprise des cours : lundi 20 avril 2020

## Fin des cours

Samedi 4 juillet 2020

# + D'INFOS!

## **SUR LES INSCRIPTIONS, LA RÉSERVATION, LA FACTURATION ET MA CARTE :**

### **Service Prest'O Hôtel de Ville**

1, place Georges Frêche  
04 34 88 78 98

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,  
le jeudi de 10h à 19h

Courriel : [prest@ville-montpellier.fr](mailto:prest@ville-montpellier.fr)

### **Mairie de proximité Mosson**

111, place de Tipasa  
04 34 88 77 00

Du lundi au vendredi de 8h à 17h

### **Mairie de proximité François Villon**

55, rue des Araucarias  
04 34 88 77 01

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

### **Mairie de proximité Tastavin**

118, allée Maurice Bonafos  
04 34 88 77 02

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

### **Mairie de proximité Aubes - Pompignane**

35, rue André Malraux  
04 34 88 77 03

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

## **SUR LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET LES ÉCOLES**

Par courriel :

[service.education@ville-montpellier.fr](mailto:service.education@ville-montpellier.fr)  
(réponse dans un délai de 5 jours)

Par tél. 04 67 34 70 64 (serveur vocal)

## **SUR DES QUESTIONS LIÉES À LA RESTAURATION SCOLAIRE**

**Direction de la Politique alimentaire**

04 67 15 92 69 (de 8h à 16h).



**Les prestations sont interrompues  
15 min avant l'heure de fermeture.**

# NOTES

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**MAIRIE DE MONTPELLIER**

Direction de l'Éducation  
1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"  
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

